

COMMUNE DE WINKEL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 08 avril 2022*****Sous la présidence de Madame Agnès LORENTZ, Maire***

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Présents : Mmes MM. : Martine FROEHLI, Fernand BLIND, Adjoints au Maire, Geneviève DENEUX, Gérard KOLLER, Josiane SCHMITT, Agnès SCHMITT, et Geoffroy SCHMITT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés :

Absent non excusé : Sabine RORET

Ont donné procuration : Robert MAERKY à Agnès LORENTZ

Secrétaire de séance : Geneviève DENEUX

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2022,
- 2 – Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2022
- 3 – Passage anticipé à la nomenclature M57 et au compte financier unique
- 4 – Devis JVS Horizon Cloud Villages Logiciel
- 5 – Devis Cocyclique
- 6 – Devis Wadel Winner, reboisement
- 7 – Honoraires Travaux Patrimoniaux O.N.F.
- 8 – Programme d'actions O.N.F. Année 2022
- 9 – Dons ukrainiens
- 10 – Aménagement du cimetière

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 mars 2022

Madame le Maire demande si des observations sont formulées au procès-verbal de la dernière séance, expédié à tous les membres.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 – Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2022

Délibération N° 2022-17

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des 2 taxes directes locales.

Ayant entendu les explications du Maire relatives à la fixation du produit fiscal assuré pour 2022, soit 91 788,00 € et du produit fiscal attendu, le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de maintenir les taux d'imposition pour 2022.

Le Conseil Municipal,

En application des dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit chaque année.

Après délibération, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, de maintenir pour 2022, les taux afférents à la fiscalité directe locale, comme suit :

TAXES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe Foncière bâti	26,27	75 894,00 €
Taxe Foncière non bâti	55,77	15 894,00 €
		91 788,00 €

POINT 3 – Passage anticipé à la M57 et au CFU

Délibération N° 2022-18

Le maire informe le Conseil Municipal que la nomenclature M14 des collectivités sera remplacé par la nomenclature M57 en 2024.

La Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités qui le désirent d'anticiper ce passage en 2023.

Ce passage anticipé permettra d'avoir une procédure de soutien plus active de la Direction Départementale des Finances Publiques que quand tout le monde passera en même temps.

Vu l'avis favorable du comptable public le 28 mars 2022

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité

Le passage anticipé à la nomenclature comptable M57 à compter de 2023

Le passage au Compte Financier Unique en 2024 sur l'exercice 2023.

POINT 4 – Devis JVS Cloud Villages Logiciel

Suite à la décision de passer à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, le Maire présente un devis de JVS HORIZON CLOUD permettant l'adaptation du logiciel.

Droit d'accès : 1 694,00 € HT

Forfait annuel : 3 298,00 € HT

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter le devis et autorise le Maire à le signer.

POINT 5 – Etude de sécurité en traversée d'agglomération**Délibération N° 2022-19**

Le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la société COCYCLIQUE de Sultz pour une étude de sécurité de la traversée d'agglomération rue de Lucelle RD432 de l'entrée d'agglomération au carrefour avec la rue Principale pour un montant de 4 958,75 € HT.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis de COCYCLIQUE pour un montant de 4 958,75 € HT

CHARGE Madame le Maire de signer l'acceptation du devis et autorise le maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

POINT 6 – Devis Wadel – Winninger, Reboisement de la parcelle forestière No 7**Délibération N°2022-20**

Le Maire présente un devis de WADEL 68580 UEBERSTRASS pour une action de reboisement de la parcelle forestière n°07 situé en dessous de l'antenne,

Vu les articles L. 2122-21, L. 3221-2 et L. 4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis de WADEL pour l'action de reboisement pour un montant total de 6 489,10 € H.T,

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER le devis de WADEL pour un montant total de 6 489,10 € H.T,

CHARGE Madame le Maire de signer l'acceptation du devis et autorise le maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout acte relatif au projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de 2022,
Chapitre 21 - section d'investissement

POINT 7 – Honoraires Travaux Patrimoniaux O.N.F.**Délibération N°2022-21**

Le Maire présente le devis pour les honoraires d'ATDO-MOE concernant les Travaux Patrimoniaux pour l'action de reboisement de la parcelle forestière n°07 située en dessous de l'antenne, établi par les services de l'Office National des Forêts.

Les honoraires d'ATDO-MOE : assistance technique à donneur d'ordre représente les prestations encadrées :

- Création de placeaux
- Fourniture et pose de protections contre le gibier
- Mise en place des nouveaux plans

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'approuver le devis ONF et d'inscrire la somme de 1 658,47 € H.T dans son budget d'investissement

POINT 8 – Programme d'actions O.N.F. Année 2022**Délibération N°2022-22**

Le Maire présente le Programme d'Actions pour l'année 2022, établi par les services de l'Office National des Forêts.

Dans le cadre de l'action de reboisement de la parcelle forestière n°07 située en dessous de l'antenne le programme d'action Année 2022 se trouve modifié.

Ce programme d'actions prévoit :

Travaux de préparation du terrain :	1 720,00 € HT
Travaux de protection contre les dégâts de gibier :	3 610,00 € HT
Travaux de plantation / régénération :	2 490,00 € HT

Total général : **7 820,00 € HT**

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

Décide d'approuver le programme d'actions pour l'année 2022 concernant l'action de reboisement de la parcelle forestière n°07

POINT 9 – Dons aux Ukrainiens accueillis dans notre village

La Maire informe qu'il y a 5 personnes ukrainiennes dans notre village. Des vêtements ont déjà été mis à leur disposition, il leur faudrait encore des pantalons enfants, des baskets et des jouets. Faute de pouvoir leur donner exactement ce qui leur manque, la maire propose au conseil municipal de les soutenir par des bons d'achats du Centre Leclerc à hauteur de 500 €.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'APPROUVER la proposition de la maire pour un montant total de 500 €

CHARGE Madame le Maire de commander 10 bons d'achats de 50 € chacun auprès du Centre Leclerc de Hirsingue.

POINT 10 – Aménagement du cimetière**Délibération N°2022-23**

La maire propose plusieurs réflexions à propos de l'aménagement de la partie columbarium du cimetière.

- la mise en place d'un banc
- la plantation d'un ou deux arbustes nains
- l'achat de plaques pour les inscriptions du jardin du souvenir et des cavurnes
- l'élaboration d'un règlement
- l'avenir des bacs à déchets.

Les trois premiers points sont acceptés par le Conseil Municipal et autorise le Maire à demander les devis correspondants.

Dans les prochains temps, il faudra programmer quelques séances de travail afin d'élaborer un règlement du cimetière ainsi que du columbarium.

Un gros problème est apparu au moment où l'ouvrier communal s'est rendu à la déchèterie avec les deux bacs à ordures disposés au cimetière et permettant aux riverains d'y déposer les déchets. Ces déchets ont été refusés à la déchèterie et le tout est revenu en commune.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'enlever ces 2 bacs et prie les utilisateurs de ramener les déchets chez eux afin de les déposer dans leur propre bac à ordures. Désormais ne resteront en place que les bacs à déchets verts et nous espérons que les consignes seront respectées, si ce n'est pas le cas, ils seront également supprimés.

POINT 11 – Diverses informations

La Maire informe le Conseil Municipal des différents programmes qui vont se mettre en place au fur et à mesure.

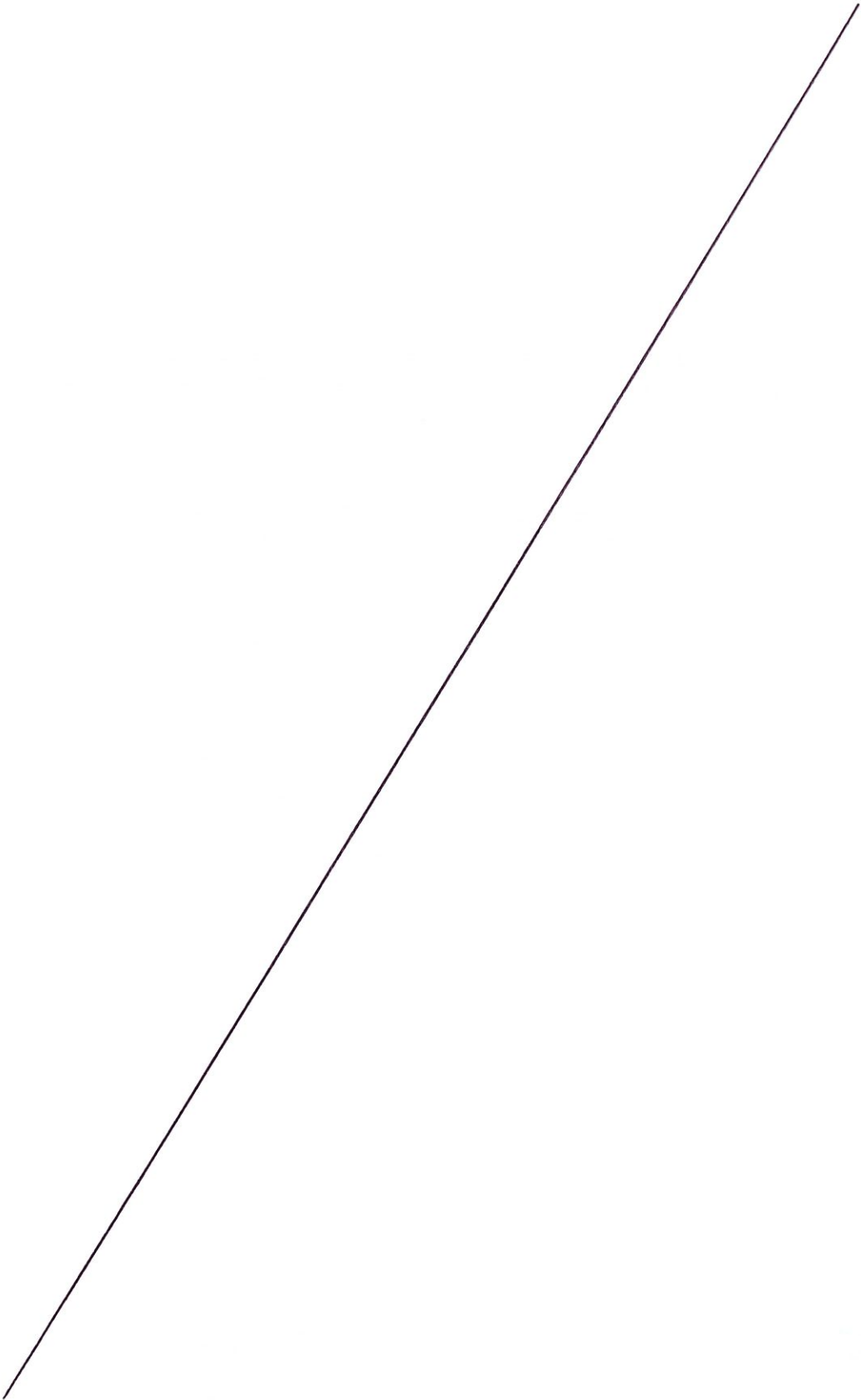
- Un aléa minier au bas de la rue de la Promenade, sur une partie de la rue de Ferrette et jusqu'au carrefour vers Ligsdorf nous a été signifié par la Sous-Préfecture, la DDT et la Dréal. Le porter à connaissance reçu le 31 mars dernier ainsi que les plans qui nous ont été transmis ont été montrés au conseil municipal.
- A propos d'assainissement le SPANC va démarrer. Dans un premier temps, toutes les fosses septiques existantes seront contrôlées puis les villageois devront se mettre aux normes. Des tests à l'entrée du village, puis à la sortie des eaux usées ont été entrepris par la CCS mais nous n'avons pas encore les résultats. Lors de la dernière réunion à la CCS, la maire a proposé de mettre en place une station d'épuration collective à la sortie du village. Apparemment cela pose un problème car les eaux pluviales et les eaux usées sont mélangées.
- Un PLUI nous sera imposé par la CCS et se mettra progressivement en place. Cela va nous demander beaucoup d'heures de travail. Pour l'instant la décision de départager toute la Comcom en 4 zones a été acceptée par le Préfet. Winkel fera partie de la zone Jura-Alsacien.
- M. Schmitt Geoffroy a émis un souhait et propose d'aménager une aire de jeux pour les enfants. La question qui se pose : à quel endroit faut-il l'installer et sous quelles conditions. Nous allons demander des prospectus et des devis qui seront présentés lors d'un prochain conseil municipal.
- Le Conseil municipal a retenu la date du samedi 30 avril 2022 pour l'organisation d'une journée Alsace Propre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 heures et 20minutes

Le Maire : Agnès LORENTZ


Le Secrétaire de Séance : Geneviève DENEUX



WINKEL : séance du conseil Municipal du 8 avril 2022

Feuille de présence

NOM - Prénom	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
LORENTZ Agnès	Maire		
BLIND Fernand	1 ^{ère} Adjoint		
FROEHLI Martine	2 ^{ème} Adjointe		
DENEUX Geneviève	Conseillère Municipale		
KOLLER Gérard	Conseiller Municipal		
MAERKY Robert	Conseiller Municipal		
RORET Sabine	Conseillère Municipale	Absente non excusée	
SCHMITT Agnès	Conseillère Municipale		
SCHMITT Geoffroy	Conseiller Municipal		
SCHMITT Josiane	Conseillère Municipale		

